

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

7e/51-07

Séance du

12 OCT. 2007

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° 2007/I-7^e-04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 en faveur du développement culturel

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer deux projets d'investissement récapitulés dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de subventions de 38 918 €,
- ❖ Précise que les montants nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 204 Fonction 311, Natures 20414 et 2042 Programme D013.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions